

Rôle de la séance publique du 12/12/2024 à 09h15

Président : Monsieur DEGOMMIER
Assesseurs : Monsieur RIVAS et Monsieur MAS
Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

01) N° 2202447

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	Mme G Danièle	AARPI VIA AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DU POULIGUEN	SCP ALEO
	M. V Danyel	
Autres parties	MINISTERE DE LA CULTURE	

Requête de Mme Danièle G contre le jugement n° 1906808 du 31 mai 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 24 janvier 2019 par lequel le maire du Pouliguen a délivré à M. V un permis de construire portant sur la surélévation d'une maison d'habitation située 5 rue de la plage ainsi que la décision implicite de rejet de son recours gracieux formé le 21 mars 2019.

Rôle de la séance publique du 12/12/2024 à 09h45

Président : Monsieur DEGOMMIER
Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame ODY
Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**01) N° 2300425 RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	M. et/ou Mme O Thierry et Corinne	CABINET SAOUT
Défendeur	COMMUNE DE QUIMPER	SELARL VALADOU JOSSÉLIN & ASSOCIÉS

Requête de M. Thierry et Mme Corinne O contre le jugement n° 1905568 du 16 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation du certificat d'urbanisme opérationnel négatif qui leur a été délivré le 6 septembre 2019 par le maire de la commune de Quimper pour la construction d'une maison à usage d'habitation sur un terrain cadastré section CX n° 507

02) N° 2301596 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	ASSOCIATION DINARD COTE D'EMERAUDE ENVIRONNEMENT	Me BUSSON
	M. et/ou Mme L Alphonse et Jacqueline	Me BUSSON
	M. et/ou Mme R Kévin et Kristell	Me BUSSON
Défendeur	COMMUNE DE DINARD SCCV DINARD SAUDRAIS	CABINET ARES SCP GUILLOTIN POILVET AUFFRET

Requête de l'ASSOCIATION DINARD COTE D'EMERAUDE ENVIRONNEMENT et autres contre le jugement n° 2201629 - 2201912 en date du 27 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 21 octobre 2021 par laquelle le maire de Dinard a délivré un permis de construire valant démolition n° PC 35 093 21 A 0071 à la SCCV Dinard Saudrais pour la réalisation d'un immeuble collectif de 61 logements.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

03) N° 2301787 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. L Denis KOVALEX
Défendeur COMMUNE DE PAIMPOL SELARL LE ROY
GOURVENNEC PRIEUR

Autres parties MINISTERE DE LA CULTURE

Requête de M. Denis L contre le jugement n° 2104666 du 14 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° DP02216221P0058 du 19 avril 2021 par lequel le maire de la commune de Paimpol s'est opposé à la déclaration préalable de travaux déposée le 22 mars 2021 par le requérant pour la réalisation d'un enrochement sur un terrain situé 4 rue du Tumulus à Paimpol.

04) N° 2303877 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. O Atallah Me ANGLADE & PAFUNDI
A.A.R.P.I
Mme O Yusra Me ANGLADE & PAFUNDI
A.A.R.P.I

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Atallah O contre le jugement n° 2216574 du 27 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour dans le cadre de la réunification familiale pour la jeune Yusra O .

05) N° 2400341 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. K Me LE FLOCH
M. T Natnael Me LE FLOCH
Mme T Arsema Me LE FLOCH

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. K , Natnael T et Mme Arsema T contre le jugement n° 2301594 du 11 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 4 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a refusé de délivrer à Natnael T et Mme Arsema T un visa long séjour au titre de la réunification familiale.

06) N° 2400588 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. O Waheedullah CABINET POLLONO
Mme O Sadar Gul CABINET POLLONO
M. O Zubaidullah CABINET POLLONO
Mme O Bibi Amina CABINET POLLONO

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Waheedullah O et autres contre le jugement n° 2213403 du 7 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) rejetant les demandes de visas d'entrée et de long séjour présentées pour Mme Sadar Gul O , M. Zubaidullah O et Mme Bibi Amina O au titre de la réunification familiale.

07) N° 2400606

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur Mme D Fanta Adjara

Me REGENT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Fanta Adjara D contre le jugement n° 2300290 du 20 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 23 août 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 24 mai 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant de délivrer à l'enfant Fanta Adjara D un visa de long séjour au titre de la réunification familiale.

Rôle de la séance publique du 12/12/2024 à 10h15

Président : Monsieur DEGOMMIER
Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame ODY
Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

01) N° 2303624 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur M. G Topsano
Mme G N' Nabintou

Me KADDOURI
Me KADDOURI

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2217095 du 9 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Topsano G et Mme N'Nabintou G, annulé la décision du 27 octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre les décisions du 30 mai 2022 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Mme N'Nabintou G et à Karamba et Fatoumata G des visas d'entrée en qualité de membres de famille d'un citoyen non français de l'Union européenne et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à Mme G et aux enfants Karamba G et Fatouma G des visa d'entrée dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

02) N° 2302158 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur R Zita Olivette

SELARL ATLANTIQUE
ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Zita Olivette R contre le jugement n° 2212219 du 26 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé le refus opposé par les autorités consulaires françaises à Tananarive (Madagascar) le 10 janvier 2022 à la demande de visas de long séjour pour la jeune Soanavy Lailah Carinah R, présentée au titre du regroupement familial.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

03) N° 2302191 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. M Loic Landry

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2216095 du 20 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a d'une part, à la demande de M. Loïc Landry M , annulé la décision implicite née le 21 novembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'ambassade de France au Cameroun refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'étudiant et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à M. M le visa de long séjour sollicité dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement, dans les conditions exposées au point 7.

04) N° 2301635 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur Mme B Yosr

PEREIRA EMMANUELLE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Yosr B contre le jugement n° 2209842 du 27 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 mai 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire à Tunis (Tunisie) refusant de lui délivrer un visa dit « de retour » en France.

05) N° 2301710 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur Mme H Wahiba

Me DANET

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Wahiba B épouse H contre le jugement n° 2109307 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 29 avril 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Annaba et Constantine (Algérie) refusant de lui délivrer un visa dit « de retour » en France.

Rôle de la séance publique du 12/12/2024 à 11h30

Président : Monsieur DEGOMMIER
Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST
Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

01) N° 2300751

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	ASSOCIATION SOCIETE DE PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L ESTHETIQUE DE LA FRANCE ASSOCIATION VENT DE PANIQUE 56 COMMUNE DE MOREAC M. A Christian M. D Jérôme Mme O Marie-Laure L Olivier Mme D patrice M. L Jean-Yves M. L Noël	AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS AARPI VIA AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN KERVELLIN	ELFASSI PAUL

Requête de l'ASSOCIATION SOCIETE DE PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE et autres contre l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2022 par lequel le Préfet du Morbihan a modifié l'autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 181-1-2° du code de l'environnement obtenue par arrêté préfectoral le 28 août 2020 portant autorisation environnementale à la Société d'Exploitation du Parc Eolien Kervellin pour la réalisation de deux éoliennes ENERCON E138 – E2 d'une puissance unitaire de 3MW sur la commune de Moreac.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

02) N° 2301431 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	SCI LOVIMA 3	KOVALEX
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	CABINET ARES

Requête de la SCI LOVIMA 3 contre le jugement ° 2200591 en date du 13 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la communauté d'agglomération Saint-Brieuc-Armor-Agglomération a implicitement rejeté sa demande tendant à l'abrogation partielle du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Quay-Portrieux en tant qu'il classe les parcelles cadastrées section OD nos 0005, 0007, 0225, 0470 et 0471 en secteur NI.

03) N° 2400662 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	SCI BANDI	CAZIN MARCEAU AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE BACILLY EARL LA CHAMPAGNE	SCP ADJUDICIA SCP GARREAU BAUER-VIOLAS FESCHOTTE-DESBOIS

Renvoi du CE n° 474269,474335 du 23 février 2024 après cassation de l'arrêt n°21NT01083 du 17 mars 2023 par lequel la cour a annulé le jugement n° 2000931 du 19 février 2021 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté la demande de la SCI Bandi tendant à l'annulation de l'arrêté du 14 février 2020 par lequel le maire de Bacilly a accordé à l'EARL La Champagne un permis de construire un poulailler industriel

04) N° 2303306 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	M. N Gilbert	Me MUKENDI NDONKI

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2214993 du 9 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Gilbert N, annulé la décision née le 18 septembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement refusé de délivrer un visa de long séjour à Shekina Gisabelle Agnamo N et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à Shekina Gisabelle Agnamo N le visa sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

05) N° 2303876 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	Mme A Anychat	Me MAZEAS

Requête du Ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n° 2006871 du 2 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 24 janvier 2020 confirmant la décision préfectorale du 1er août 2019 ajournant la demande naturalisation de Mme Anychat A.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

06) N° 2303607

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur Mme F Lomeko

GANGLOFF ANNE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Lomeko F contre le jugement n° 2216133 en date du 30 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 26 novembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre les décisions du 2 août 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire), refusant de délivrer à Aminata et Affoussiata K des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

07) N° 2402064

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur M. S abdukkader

Me SEIGNALET
MAUHOURAT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête en rectification d'erreur matérielle, de M. S , au titre de l'article R 833-1 du Code de Justice administrative contre l'arrêt n° 22NT03839 rendu le 21 juin 2024 par la cour administrative d'appel de Nantes.